



CERIAX® : Solution SDHI prête à l'emploi toutes céréales (blé, orge...)

Fluxapyroxad,
SDHI au service de la
persistence et de la
curativité



Epoxiconazole,
triazole référente
sur septoriose et
rouilles



Pyraclostrobine,
partenaire sur rouilles
des blés et
helminthosporiose des
orges

Formulation
optimisée



CERIAX®, la valeur sûre septoriose - rouilles → sécurité

Efficacité sur blé	Septoriose	Rouille jaune	Rouille brune	Oïdium
Efficacité sur orge	Helminthosporiose	Rhynchosporiose	Rouille naine	Ramulariose



CERIAX® : Retour sur investissement +230€/ha vs témoin

46,7 q/ha

57,7 q/ha

63,4 q/ha

67,2 q/ha

Témoin
non traité

Réf A
0,76 L/ha

Réf B
0,75 L/ha

CERIAX®
1,2 L/ha

Gain net
110 €/ha

Gain net
180 €/ha

Gain net
230 €/ha

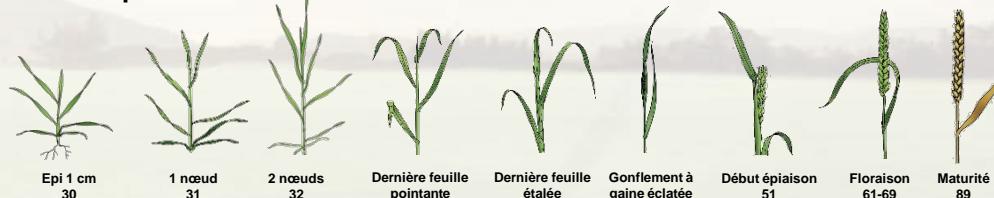
Gain net = ((Rendement brut x Prix quintal blé (14€/qx)) – coût fongicide) – produit brut

Synthèse de 14 essais BASF sur blé en France en 2016 (application T2 programme)
% d'attaque dans le témoin : 78% septoriose et 100% rouille



Positionnement de Ceriax® dans les programmes blés

1,2 à 1,5L/ha
selon la pression maladie

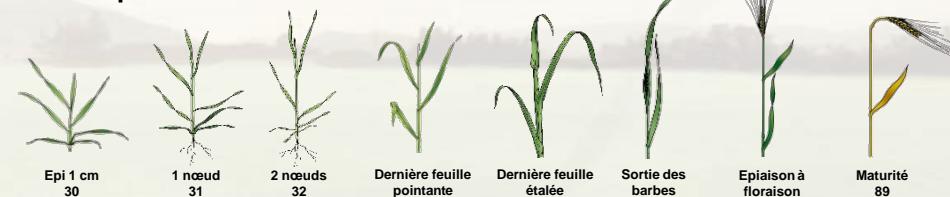


Pour mieux valoriser Ceriax®, il est préférable de l'appliquer du stade **dernière feuille** au stade épiaison, cœur du programme fongicides blés, soit le T2.



Positionnement de Ceriax® dans les programmes orges

1,2 à 1,5L/ha
selon la pression maladie



Sur orges également, Ceriax® sera de préférence positionné sur le traitement **“coeur de protection”** de la feuille, c'est-à-dire en T2 d'un programme à 2 passages ou bien en traitement unique.

Ceriax® : Marque déposée BASF - *Xemium®, nom d'usage de la substance active fluxapyroxad

- **AMM :** N° 2120205
- **Composition :** 41,6 g/L de fluxapyroxad (Xemium®*) + 41,6 g/L d'époxiconazole + 66,6 g/L de pyraclostrobine (F500) -
- **Formulation :** Concentré émulsionnable (EC).
- **Usages autorisés :**

BLÉS, TRITICALE, EPEAUTRE : Septoriose(1), rouille brune, rouille jaune, oïdium(1), et helminthosporiose(1) (H.T.R.).

ORGES : Rhynchosporiose, helminthosporiose (D. Terres), ramulariose, rouille naine, rouille jaune, oïdium(2).

AVOINES : Rouille couronnée, oïdium(1).

SEIGLES : Rhynchosporiose, rouille brune et oïdium(1).

1) uniquement en cas de lutte conjointe contre la rouille. (2) uniquement en cas de lutte conjointe contre rhynchosporiose ou helminthosporiose.

- **Dose autorisée :** 2,5 L/ha pour tous les usages autorisés
- **Classement :**

Mention d'avertissement : Danger



302 - H318 - H332 - H351 - H360Df - H400 - H410

Distance aux points d'eau : Respecter une Zone Non Traité (ZNT) de 20 mètres par rapport aux points d'eau, comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres.

- **Nombre maximum d'applications :** 1/an**
- **Délai de rentrée dans la parcelle :** 24 heures après traitement
- **Délai avant récolte :** 35 jours

****Recommandations BASF** : Afin de réduire le risque de sélection et/ou d'extension de souches résistantes, **BASF recommande d'utiliser Ceriax®** ou tout autre produit à base d'une substance active du groupe des SDHI (Inhibiteurs de la succinate déshydrogénase) :

- dans la limite d'**1 application par an et par culture**.
- en **respectant les doses homologuées**. Ainsi, les applications multiples de doses réduites sont à proscrire.
- de manière **préventive** ou le plus tôt possible dans le cycle de développement des agents pathogènes-cibles.

Évolution réglementaire au 1er Janvier 2015 - Avertissement : Nouvelle mention de danger H360Df (peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité) remplace H361fd (susceptible de nuire à la fertilité et susceptible de nuire au fœtus)

- Interdiction de tout mélange avec une autre spécialité phytosanitaire (hors mélange autorisé).
- Interdiction d'emploi par des femmes enceintes ou allaitantes.

Pour les employeurs

- Réalisation d'une analyse bénéfices/risques à renseigner dans le Document Unique, pour substituer ou non la spécialité.

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

N°Azur 0 810 02 30 33

Prix Appel Local

Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65 %/35 %) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, masque de type A2P3.

® Marque déposée BASF Ceriax® - Décembre 2016 - Réf . 956CFE1216OUEST - Annule et remplace toutes les versions précédentes.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com

BASF France S.A.S Division agro - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY cedex - Tel. 04 72 32 45 45 - www.agro.bASF.fr

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.